

Il est indispensable, à mon avis, que les modifications soient apportées progressivement, après consultation avec le Parlement; ainsi, on aura la certitude que le résultat définitif sera non seulement pratique mais durable, et qu'il répondra entièrement aux besoins de tous les utilisateurs. En conséquence, nous envisageons actuellement l'exécution progressive, sur une période de quatre ans, des modifications proposées au Budget des dépenses, de manière que nous puissions faire d'autres améliorations ou d'autres modifications à mesure que nous apprendrons à utiliser les nouveaux documents et à mesure que les informations de base s'amélioreront. En conséquence, même après cette consultation, il sera possible d'apporter des modifications.

Je demande à tous les sénateurs et les députés, et en particulier à ceux qui siègent sur le Comité des comptes publics ou les comités permanents, de m'indiquer dans quelle mesure les propositions susmentionnées répondent à leurs besoins permanents aux fins du Budget des dépenses. Je suis convaincu que ces propositions raffermiront le fondement de l'imputabilité du Gouvernement à l'égard du Parlement et permettront aux usagers de mieux comprendre les politiques et les programmes gouvernementaux.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DONALD J. JOHNSTON

HISTORIQUE DE LA RÉVISION PROPOSÉE À LA STRUCTURE DU BUDGET DES DÉPENSES

Février 1981

INTRODUCTION

Le présent document décrit brièvement les propositions du gouvernement sur la révision du Budget des dépenses et décrit le cadre général de la présentation des renseignements.

Le but du Budget des dépenses est de faire connaître au Parlement le niveau et la nature du plan des dépenses du gouvernement et de servir d'information d'appoint à la demande faite au Parlement de l'autorisation de dépenser requise pour l'exécution des programmes gouvernementaux.

Le Budget des dépenses représente une description sommaire des renseignements plus détaillés disponibles dans les ministères. Le gouvernement est en voie d'apporter des modifications importantes aux pratiques de gestion et aux systèmes de contrôle dans les ministères et organismes. L'introduction récente du Système de gestion des politiques et des dépenses, qui vise à établir des relations plus étroites entre les décisions portant sur les politiques et les programmes d'une part, et les décisions portant sur la répartition des ressources d'autre part, représente une étape importante dans ce processus. Au fur et à mesure que ces systèmes seront raffinés, la qualité de l'information d'appoint sur le Budget des dépenses va s'améliorer.

Au cours des dernières années, on a recommandé d'apporter plusieurs modifications au Budget des dépenses. Le Comité des comptes publics, le Vérificateur général et la Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité ont tous souligné la nécessité de plus de renseignements sur les ressources nécessaires à l'obtention des résultats, ce qui augmenterait le niveau d'imputabilité du gouvernement et de ses

ministres. Les propositions portant sur la révision du Budget des dépenses donnent suite à de telles recommandations.

On prévoit que les révisions du Budget des dépenses se feront de façon progressive et par voie de consultation au cours d'une période de quatre ans, afin d'assurer qu'elles soient praticables et durables, et qu'elles répondent entièrement aux besoins du Parlement. En outre, cette période d'établissement fournira le temps requis pour améliorer les systèmes et processus sur lesquels se fonde le Budget des dépenses.

LE BUDGET DES DÉPENSES RÉVISÉ

Le Budget des dépenses révisé sera présenté en trois parties:

Partie I — Plan des dépenses du gouvernement

Partie II — Budget des dépenses

Partie III — Plans des dépenses du programme

Suite à la mise à exécution des révisions apportées au Budget des dépenses, on préparera un guide séparé sur le Budget des dépenses afin d'en expliquer la structure fondamentale et les conventions comptables et de fournir d'autres renseignements pour aider les lecteurs à se reporter rapidement aux données qui les intéressent.

Partie I—Plan des dépenses du gouvernement

La partie I présente une vue d'ensemble de tous les plans des dépenses du gouvernement. Il donne des précisions sur les dépenses du gouvernement dans le cadre du plan fiscal pluriannuel, se penchant sur les secteurs d'orientation globaux auxquels les ressources sont affectées. Il fournira donc le cadre nécessaire à l'examen plus détaillé du Budget des dépenses de chaque portefeuille et ministère.

Le Plan des dépenses du gouvernement s'adresse à tous les sénateurs et députés qui s'intéressent aux plans des dépenses globales du gouvernement. Bien qu'il soit destiné d'abord au Parlement, ce document intéressera d'autres personnes, notamment les membres du grand public qui désirent avoir une vue d'ensemble des dépenses gouvernementales.

Le Plan des dépenses du gouvernement comprendra:

- le Plan pluriannuel des dépenses globales et par secteur d'orientation particulier;
- un exposé détaillé des objectifs et des initiatives au cours de la période de planification pour chaque secteur d'orientation;
- un résumé du Budget des dépenses, y compris un examen des principales catégories de dépenses et de programmes qui figurent dans le Budget des dépenses; et
- des analyses supplémentaires portant sur l'ensemble du gouvernement et sur des aspects particuliers du Budget des dépenses.

Partie II—Budget des dépenses

La Partie II vise à étayer les demandes d'autorisations de dépenser que le gouvernement soumet au Parlement et qui sont accordées par l'adoption d'une Loi portant affectation de crédits. Cette année, le présent Budget des dépenses ou « Livre bleu » constituera la partie II. Dans les années ultérieures, ce document sera modifié au fur et à mesure que progressera la mise en vigueur de la révision des autres parties du Budget des dépenses. La partie II exposera plus en détail les renseignements contenus dans la partie I en fournissant des renseignements sur chaque portefeuille et sur chaque programme. Le